



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	49
Absents :	24	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-070

FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAE ZONES SUD - Approbation
du budget primitif 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M57 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 6 mars 2025 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 mars 2025 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2025.

Le budget annexe « ZAE Zones Sud » regroupe l'ensemble des opérations en faveur des zones sud de Cavaillon.

Les dépenses du budget annexe retracent les études en cours pour l'aménagement de la zone du Camp (71 K€), le remboursement d'une partie des terrains acquis par l'EPF (800 K€), le remboursement de la dette contractée auprès du crédit agricole pour le financement de la zone des Hauts Banquets (1,6 M€) et les écritures de stocks.

Les recettes retracent le versement, par le concessionnaire des Hauts Banquets, de la somme de 524 K€ en contrepartie de la rétrocession des terrains achetés par LMV ainsi que la subvention d'équilibre du budget principal pour 186 K€, les avances remboursables pour 1,8 M€ et les écritures de stocks.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE, par chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe « ZAE Zones Sud » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement = 5 472 059,28 €

Section d'investissement = 7 080 074,60 €

- APPROUVE le document annexé à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Cavaillon, le 7 avril 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.